

**REPUBLIQUE FRANCAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024.022** Séance du **VINGT-SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Date de la convocation : Mardi 20 février 2024  
Président de séance : M. Patrick ANTOINE  
Secrétaire de séance : Mme PELLIER Pascale  
Quorum : 14

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ROGUET

7 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Guy LAMBELET Olivier ALPSTEG à Maurice BERTRAND, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Fabienne PICHAT, Stéphanie BREGEGERE à Véronique FENEUL

3 absents :

MM. RIBOURDOUILLE, RICHARD et SILLARD

**Objet : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles au titre de l'année 2024**

La commission « Événements - Vie Associative » s'étant réunie le 23 février 2023, les attributions de subventions aux associations sont proposées comme suit :

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>				
<b>Nom de l'association</b>	<b>Subvention accordée en 2023 en €</b>	<b>Subvention demandée en 2024 en €</b>	<b>Provision affiches en €</b>	<b>Subvention proposée pour 2024 en €</b>
Union Sportive de Vétraz Monthoux	25.000,00	25.000,00	450,00	25.000,00
Club Gymnique de Vétraz-Monthoux	1.000,00	1.000,00	450,00	1.000,00
Entente pongiste d'Ambilly section VM	700,00	2.000,00	450,00	0,00
Judo Club de Gaillard antenne VM	2.500,00	3.500,00	450,00	2.500,00
Vétraz-ADAC Haute Savoie	3.000,00	3.400,00	450,00	3.400,00
La Farand'iole	1.200,00	800,00	450,00	800,00
Ateliers dansants de la Colline	0,00	2.000,00	450,00	1.000,00
Association Capoeira Angola	0,00	0,00	450,00	0,00
Le Petit Conservatoire de Danse	0,00	0,00	450,00	0,00
Source Essence	0,00	0,00	450,00	0,00
Amicale de Pétanque Vétrazienne	0,00	0,00	450,00	0,00
Les Monte Tout	0,00	0,00	450,00	0,00
<b>TOTAL SPORT</b>				<b>33.700,00</b>

N° 2024.022

<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS</b>				
Nom de l'association	Subvention accordée en 2023 en €	Subvention demandée en 2024 en €	Provision affiches en €	Subvention proposée pour 2024 en €
Ass musicale de Vétraz Monthoux (Harmonie municipale)	14.000,00	15.000,00	450,00	7.000,00
Imagine	3.000,00	1.000,00	450,00	1.000,00
Club de la Colline	2.500,00	3.500,00	450,00	2.500,00
Scrapatouille 74	600,00	600,00	450,00	600,00
UNC Alpes section VM	3.272,00	4.000,00	450,00	4.000,00
Handiscret VM	0,00	0,00	450,00	0,00
ACCA LA CHASSE VM	0,00	0,00	450,00	0,00
Amicale du personnel	0,00	0,00	450,00	0,00
Les Amis du Four	0,00	700,00	450,00	700,00
Vétraz Animation	0,00	0,00	450,00	0,00
Fils & patch	0,00	0,00	450,00	0,00
Easy English	0,00	0,00	450,00	0,00
Parcours PMA et nous	1.000,00	0,00	450,00	0,00
Le Tour des Mémères	0,00	0,00	450,00	0,00
Amicale Voyages et Loisirs de Monthoux	0,00	0,00	450,00	0,00
APIS	0,00	0,00	450,00	0,00
Diaspora Africaine du Grand Genève	0,00	0,00	450,00	0,00
P&C Handicap	0,00	3.000,00	450,00	0,00
<b>TOTAL CULTURE</b>				<b>15.800,00</b>

<b>ASSOCIATIONS SOCIALES / HUMANITAIRES / DEV. DURABLE</b>				
Nom de l'association	Subvention accordée en 2023 en €	Subvention demandée en 2024 en €	Provision affiches en €	Subvention proposée pour 2024 en €
Les Félines des Cimes - Fillinges	0,00	700,00	-	700,00
<b>TOTAL SOCIAL</b>				<b>700,00</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES (hors affiches et provisions)</b>				<b>50.200,00</b>

<b>PROVISIONS</b>				
Provision pour demandes à venir ou subventions exceptionnelles	3.000,00	-	-	3.000,00
Remboursement des affiches	2.000,00	-	13.500,00	2.000,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>			<b>13.500,00</b>	<b>5.000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>13.500,00</b>	<b>55.200,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ARTICLE 1 : VALIDE** les montants des subventions de fonctionnement ci-dessus présentés ;

**N° 2024.022**

**048**

**ARTICLE 2 : AUTORISE** l'attribution et le versement desdites subventions, aux conditions suivantes :

- la subvention à l'US Vétraz :
  - ↳ d'un montant de 25 000,00 € correspondant à la subvention annuelle ;
  - ↳ est conditionnée à la signature d'une convention d'objectifs, qui fera l'objet d'une délibération ultérieure ;
  - ↳ dans la limite de 5 000,00 €, sur l'année civile, de prise en charge de factures liées à l'animation des enfants des trois écoles vétraziennes sur le temps périscolaire ;

**ARTICLE 3 : PRECISE** que l'attribution de la provision accordée pour les affiches est versée pour remboursement sur facture dans la limite du montant alloué de 450,00 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 04 mars 2024  
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 07/03/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.